



27.000 personnes victimes de conducteurs non assurés en 2020

Les chiffres sont en baisse, mais demeurent alarmants. Malgré une diminution du trafic routier lié à la pandémie de Covid-19, 27.332 personnes victimes d'un conducteur non assuré, non garanti ou non identifié ont été indemnisées par le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) en 2020. Au total, 106,3 millions d'euros d'indemnités ont été versés, dont 91,5 millions pour des dommages corporels, selon le baromètre publié mardi par le Fonds de garantie des victimes.

Le nombre de victimes prises en charge est en diminution de 14,4 % par rapport à 2019. Le montant des indemnités a quant à lui baissé de 8 %, mais « l'analyse des données de cette édition doit impérativement tenir compte de l'impact exceptionnel de la pandémie de Covid », indique le FGAO. « 2020 a été une année tout à fait atypique, les gens ont beaucoup moins roulé, le nombre d'accidents a fortement baissé. Cette baisse n'est absolument pas le reflet d'une tendance générale », commente Philippe Roux, directeur du FGAO.

80 % des non assurés

sont des hommes

La majeure partie des personnes prises en charge par le fonds ont été victimes de conducteurs sans assurance. Le profil type des conducteurs en infraction se dresse assez clairement : en 2020, 60 % des auteurs avaient moins de 35 ans, et 80 % étaient des hommes. Si le nombre de délits de fuite représente une part minoritaire, ils « augmentent de façon inquiétante depuis dix ans », observe le FGAO. Entre 2010 et 2019, le nombre de délits de fuite a bondi de 34 %. Dans ce cas de figure, ne pouvant pas se retourner contre l'auteur pour récupérer les sommes versées à sa victime, le fonds est seul à prendre en charge les coûts. Ces dernières années, le montant des sommes versées aux victimes était lui aussi en hausse. Par rapport à 2015, le baromètre indique une augmentation de 10,3 % des indemnités allouées.

Par ailleurs, entre 2015 et 2019, « la hausse du coût des indemnités corporelles a évolué 4 fois plus vite que le nombre de victimes », souligne le FGAO. En cause, notamment, l'augmentation des frais médicaux. Le fonds craint une potentielle recru-

descence, à partir de l'an prochain, du nombre de victimes de conducteurs non assurés. L'impact économique de la pandémie a en effet pu pousser certains à choisir de ne pas s'assurer. « Quand on regarde le profil des auteurs, on constate que l'origine essentielle de la non-assurance tourne autour de la capacité à s'assurer. On peut craindre que certains fassent le mauvais choix pour des raisons économiques », indique Philippe Roux. D'autant que le fonds connaît une détérioration de sa situation financière. Celui-ci est principalement financé par la communauté des assurés et des assureurs, à hauteur de 1,2 % de leur prime d'assurance de responsabilité civile automobile. Selon un référentiel publié en février par la Cour des comptes, la trésorerie du FGAO risque de devenir déficitaire dès 2025. Son directeur se veut toutefois rassurant : « Effectivement, il y a un petit point d'alerte en termes de trésorerie, mais il n'y a pas de réel souci dans l'immédiat. » Le FGAO mise sur la prévention pour casser cette dynamique de la non-assurance. ■

par R. C.

